



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 20 mars 2023 à 19h30 au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. DM -2022-154, deuxième dépôt

Adresse: 601, chemin de la Gare
Matricule 4004.03.3614

Objet : Autoriser les éléments suivants;

- une marge avant côté chemin de la Gare de 12.28 mètre, plutôt que de 15.24 mètres tel que prescrits à la grille des usages et des normes du règlement de zonage no. 2013-060, la marge étant avant démolition de 12.42 mètres;
- une nouvelle marge avant côté chemin de la Gare de 12.11 mètres, plutôt que de 15.24 mètres tel que prescrits à la grille des usages et des normes du règlement de zonage no. 2013-060;
- une marge avant côté chemin Lac-de-la-Grise de 8.45 mètre, plutôt que de 15.24 mètres tel que prescrits à la grille des usages et des normes du règlement de zonage no. 2013-060, la marge étant avant démolition de 8.32 mètres.

Toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou tout commentaire concernant cette demande au plus tard le 20 mars 2023 à 16h00 à directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et y inscrire le numéro de la dérogation mineure suivante : **DM-2022-154**

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 6 mars 2023

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 6^e jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière